



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 27

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Claire TOMASELLI		

Membres absents :

Madame Océane GODARD	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or - Convention d'objectifs et de moyens avec la Métropole

Dijon Métropole et la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire ont affirmé leur volonté d'une véritable « alliance métropolitaine » pour accélérer la capacité d'innovation, favoriser la création de richesses et d'emplois, et permettre un développement économique harmonieux et solidaire des territoires, en signant une Convention de Partenariat triennal ayant cours entre 2023 et 2025.

Ce partenariat vise 4 objectifs principaux :

- Soutenir les entreprises et les compétences en place
- Assurer la croissance du bassin d'emplois grâce à une politique d'attractivité économique offensive
- Accélérer l'innovation et l'emploi dans le cadre de la mise en œuvre de projets structurants en relation avec la vie des entreprises
- Fédérer les acteurs de l'ensemble du tissu économique, de la R&D et de la formation supérieure.

Dans le cadre de ces objectifs, 15 fiches-actions ont été définies permettant la réalisation d'actions ou la mise en œuvre de dispositifs adaptés aux enjeux identifiés en commun.

Au-delà d'un premier retour d'expériences et de bilans réalisés sur l'année 2023, de nouvelles pistes de travail ont émergé, répondant au contexte actuel et aux enjeux à venir, en phase avec les politiques publiques locales portées par Dijon Métropole.

Ce contexte amène à la reconduction de certaines actions et à l'émergence de nouvelles ainsi détaillées :

1 - La reconduction et la mise en œuvre d'actions contribuant à la relance d'activité

Enjeux de proximité :

- Connaissance des TPE/PME à enjeux hors filières d'excellence
- Améliorer la compétitivité des TPE du commerce grâce à la digitalisation
- Développer le dispositif Alerte Commerce et la communication sur la sécurité pour les TPE de Dijon métropole. Cette action fait l'objet d'une amplification avec le doublement du budget prévu d'y être consacré.
- Poursuivre la démarche du Pacte territorial pour la réussite de l'achat public

Enjeux d'attractivité :

- Observatoire de l'activité commerciale de la Métropole
- Observatoire de l'offre foncière et immobilière de la Métropole
- Mieux connaître et valoriser les entreprises à capitaux étrangers
- Mobiliser les entreprises exportatrices sur les actions internationales de Dijon métropole

Enjeux de compétences :

- Poursuivre la Fabrik de l'Orientalisme visant à favoriser les relations Jeunes-Entreprises et organiser les découvertes métiers

Deux actions ne sont pas reconduites en l'état, La Course de l'Orientalisme qui n'aura pas lieu en 2024, et la Logistique urbaine durable qui fera l'objet d'ajustements proposés pour sa reprise en 2025.

2 - Concernant l'Ecologie Industrielle Territoriale (2023-2024)

Le dispositif EIT est reconduit pour l'année 2024 dans le cadre de la convention d'expérimentation sur le territoire dont il conviendra d'étudier les opportunités de continuité après ces 3 années d'expérimentation. A titre d'information, au total ce sont 209 structures intégrées à la démarche.

Quatre nouvelles actions ont émergé. Leurs fiches-actions correspondantes sont ajoutées dans les annexes au présent rapport.

Les actions concernées ajoutées sont les suivantes :

- **L'analyse des pratiques d'innovation des entreprises du territoire** en vue de mieux connaître les interactions avec les laboratoires de recherche et connaître leurs besoins avec l'objectif de faciliter les liens entre entreprises et laboratoire de recherche publique
- **L'animation des clubs d'entreprises métropolitaines**, autour de 3 thématiques co-définies en lien avec la Métropole et les 8 clubs, autour de la mobilité, la décarbonation et l'emploi. L'objectif est que la CCI reprenne l'animation des clubs dans une démarche participative pour chacune des thématiques retenues et de manière à ce que chaque club dispose d'un représentant par groupe de travail à l'instar de la CCI et de la métropole pour travailler un plan d'actions pluriannuel par thématique.
- **L'accompagnement spécifique à la filière agroalimentaire et gastronomie**, d'une part il s'agit de mettre en lumière les innovations françaises régionales et valoriser les talents dans le cadre du Trophée Gustave des Foires de France, concours auquel adhère la Foire gastronomique de Dijon et en incitant les entreprises locales à y participer, et d'autre part, il s'agit de contribuer à la démarche PRODIJ par la participation à des groupes projets mobilisant des filières à enjeux blé-farine bio et légumes locaux, en lien avec les acteurs de la distribution alimentaire.
- Enfin, la dernière action ajoutée, concerne l'ingénierie à la **mise en œuvre d'une commission d'indemnisation amiable en faveur des commerçants**.

Dans le cadre de la politique métropolitaine, un engagement a été pris avec la réalisation de travaux publics sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité concernant les rénovations des secteurs Monge-Bossuet et de la Place du 30 octobre et de la Légion d'honneur. Ces travaux consistent notamment à un apaisement de la circulation et au développement des mobilités douces avec un embellissement des axes concernés.

Sous réserve du vote au Conseil métropolitain du 27 juin 2024, il est proposé de mettre en place une Commission d'Indemnisation Amiable, afin de soutenir les commerçants dont leur activité s'avérerait directement touchée par les travaux sur ces deux secteurs.

En concertation avec la CCI, la Métropole souhaite son appui pour accompagner la mise en œuvre d'un fonds d'indemnisation de soutien aux activités qui s'avéreraient directement touchées par les travaux sur ces deux secteurs et sur la période des travaux rendant les accès difficiles aux commerces impactés et avec une baisse d'activité qualifiée.

Dans ce cadre, la CCI propose ses services d'ingénierie avec l'appui à la rédaction du règlement d'intervention, l'accompagnement à la communication et l'information auprès des commerçants, l'appui à la formalisation des dossiers de demande d'indemnisation et à leur instruction, et leur présentation en commission.

Les deux partenaires, conviennent que cette action trouve sa place dans la présente convention 2024, sur le volet Enjeux de proximité et fait partie d'une action nouvellement inscrite. La fiche-action correspondante à cette action a été ajoutée en annexe au présent rapport.

Au global de ces actions inscrites à la convention 2024, l'engagement financier de Dijon métropole en faveur de la CCI pour la mise en œuvre de ces actions est de 450 000 euros sur 3 ans (2023-2025). La participation de la métropole au titre de l'année 2024 s'élève à 146 725 euros. Le tableau de répartition des financements par volet et par action est joint également au présent rapport.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'arrêter** le montant de la subvention à la CCI Côte-d'Or . Saône et Loire à 146 725 € pour l'année 2024 ;
- **d'attribuer** un acompte de 29 345 € au titre de l'exercice 2024 à la CCI Côte-d'Or, Saône et Loire, selon les modalités énoncées dans la convention cadre ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les sommes seront prélevées sur les budgets de l'exercice 2024.

SCRUTIN

POUR : 39

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATION(S)